

B.P.J.E.P.S* Activités du cirque* Organiser un spectacle sous chapiteau

*Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Sous réserve d'habilitation DRJSCS



QUEL METIER ?

L'animateur des activités du cirque exerce en autonomie son activité en utilisant différents supports ; il assure la sécurité des pratiquants et participe au projet d'animation de la structure.

Il travaille au sein d'écoles de cirque, association, MJC, mairies, centre de loisirs et vacances, etc.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Etre âgé de 18 ans à la date du jury final
- Etre titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou d'un titre admis en équivalence
- Avoir un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive datant de moins de 3 mois à la date de clôture des inscriptions

ET détenir ou réussir les exigences préalables :

- Activités acrobatiques
- Activités de manipulation d'objets (jonglerie)
- Activités acrobatiques aériennes (trapèze)
- Activités d'équilibre sur les objets mobiles ou fixes
- Activités d'expression corporelle et artistique

Les personnes titulaires d'un des diplômes suivants sont exemptées des exigences préalables :

- Brevet d'initiateur aux arts du cirque
- Baccalauréat L « option arts du cirque »
- Brevet artistique des techniciens du cirque
- Diplôme des métiers des arts du cirque

ET réussir les tests de sélection :

- Entretien de motivation et épreuves écrites

Tremplin Sport Formation,
c'est une équipe pluridisciplinaire
de formateurs diplômés au service
de votre formation.

Les formateurs de l'établissement
sont **des professionnels** du
secteur, **des universitaires** et
des enseignants du ministère
Jeunesse et Sport.

Bénéficiez de l'expertise de
professionnels **dans un cadre**
privilegié !



B.P.J.E.P.S Activités du cirque
Organiser un spectacle sous chapiteau

DUREE TOTALE DE LA FORMATION :

14 mois en alternance.

Heures en structure : de 500 à 1022h selon le statut du candidat.

ORGANISATION DE LA FORMATION :

La construction des compétences passe par trois étapes :

Période 1 :

- Préparer l'action éducative à conduire en structure
- Acquérir les compétences transversales (UC 1, 2, 3)

Période 2 :

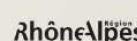
- Pratiquer les activités, affiner le cadre pédagogique,
- Mobiliser les fondamentaux théoriques nécessaires à la pratique des activités du cirque (UC 5, 6, 9)

Période 3 :

- Accéder aux compétences professionnelles (UC 7, 8 et 10)

COÛT DE LA FORMATION :

- Frais pédagogiques : voir devis
- Frais d'hébergement en supplément
- Prise en charge financière : différents modes de financements sont possibles selon le statut des candidats



CONTACTS

Coordination formation TSF :

Mylène MATHIEU - mmathieu@tremplinsport.fr
04.76.67.04.05

Coordination Activités du cirque :

Gilles KANDILIAN - contact@vitanim.net
04.76.96.75.02



Renseignements et inscriptions :

**www.tremplinsport.fr - cirque@tremplinsport.fr - 04 76 67 03 91
Domaine de la Brunerie - 180 bd de Charavines - 38500 VOIRON**